

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.

**COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DU
REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

30 SEPTEMBRE 2025

1-5, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer
R.C.S. Luxembourg : B69652

TABLE DES MATIERES

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1 - 3
COMPTES ANNUELS	
- Bilan au 30 septembre 2025	4 - 8
- Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2025	9 - 10
- Annexes aux comptes annuels au 30 septembre 2025	11 - 23
RAPPORT DE GESTION	25 - 26



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux actionnaires de
Camille Heathcare Services S.A.
1-5, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer
Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Camille Heathcare Services S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 30 septembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 13 janvier 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Jean-François Rollet

Helpdesk Comptes annuels :**Tél. :** (+352) 247 88 494**Email :** centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

Date d'entrée eCDF :

BILAN**Exercice du** 01 01/10/2024 **au** 02 30/09/2025 (en 03 EUR)

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES SA

1-5, rue de l'Innovation

L-1896 Kockelscheuer

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé			
I. Capital souscrit non appelé	1101 _____	101 _____	102 _____
	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé	1109 _____	109 681.472,22	110 426.406,46
I. Immobilisations incorporelles	1111 _____ Note 3	111 40.034,52	112 26.491,90
1. Frais de développement	1113 _____	113 _____	114 0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115 _____	115 40.034,52	116 26.491,90
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117 _____	117 40.034,52	118 26.491,90
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 _____	119 _____	120 _____
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 _____	121 _____	122 _____
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123 _____	123 _____	124 _____
II. Immobilisations corporelles	1125 _____ Note 4	125 637.656,70	126 396.133,56
1. Terrains et constructions	1127 _____	127 _____	128 0,00
2. Installations techniques et machines	1129 _____	129 112.926,80	130 120.574,01

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	131 476.893,62	132 269.345,95
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133 47.836,28	134 6.213,60
III. Immobilisations financières	1135	135 3.781,00	136 3.781,00
1. Parts dans des entreprises liées	1137	137	138
2. Créances sur des entreprises liées	1139	139	140
3. Participations	1141	141 31,00	142 31,00
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	143	144
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	145	146
6. Autres prêts	1147	147 3.750,00	148 3.750,00
D. Actif circulant	1151	151 15.643.958,39	152 12.175.507,79
I. Stocks	1153	153 13.094,25	154 11.688,80
1. Matières premières et consommables	1155	155 13.094,25	156 11.688,80
2. Produits en cours de fabrication	1157	157	158
3. Produits finis et marchandises	1159	159	160
4. Acomptes versés	1161	161	162
II. Créances	1163	163 15.431.995,68	164 11.682.874,86
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165 Note 5	165 4.419.674,49	166 5.898.624,14
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167 4.419.674,49	168 5.898.624,14
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169	170
2. Créances sur des entreprises liées	1171 Note 6	171 10.145.324,84	172 4.261.874,41
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	173 10.145.324,84	174 4.261.874,41
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175	176
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	177	178
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179	180
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181	182
4. Autres créances	1183 Note 7	183 866.996,35	184 1.522.376,31
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	185 866.996,35	186 1.522.376,31
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	187	188

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 _____	210 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 <u>198.868,46</u>	198 <u>480.944,13</u>
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 <u>748.216,25</u>	200 <u>39.737,10</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>17.073.646,86</u>	202 <u>12.641.651,35</u>

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301 <u>Note 8</u>	301 <u>1.240.667,39</u>	302 <u>2.162.535,32</u>
I. Capital souscrit	1303 _____	303 <u>31.000,00</u>	304 <u>31.000,00</u>
II. Primes d'émission	1305 _____	305 _____	306 _____
III. Réserve de réévaluation	1307 _____	307 _____	308 _____
IV. Réserves	1309 _____	309 <u>1.293.938,20</u>	310 <u>1.238.060,00</u>
1. Réserve légale	1311 _____	311 <u>3.100,00</u>	312 <u>3.100,00</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313 _____	313 _____	314 _____
3. Réserves statutaires	1315 _____	315 _____	316 _____
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429 _____	429 <u>1.290.838,20</u>	430 <u>1.234.960,00</u>
a) autres réserves disponibles	1431 _____	431 <u>413.750,00</u>	432 <u>270.525,00</u>
b) autres réserves non disponibles	1433 _____	433 <u>877.088,20</u>	434 <u>964.435,00</u>
V. Résultats reportés	1319 _____	319 <u>61.911,64</u>	320 <u>-238.925,52</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 _____	321 <u>-146.182,45</u>	322 <u>1.132.400,84</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323 _____	323 _____	324 _____
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 _____	325 _____	326 _____
B. Provisions			
	1331 <u>Note 9</u>	331 <u>1.688.887,00</u>	332 <u>3.212.714,61</u>
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333 _____	333 _____	334 _____
2. Provisions pour impôts	1335 _____	335 _____	336 _____
3. Autres provisions	1337 _____	337 <u>1.688.887,00</u>	338 <u>3.212.714,61</u>
C. Dettes			
	1435 <u>Note 10</u>	435 <u>14.144.092,47</u>	436 <u>7.266.401,42</u>
1. Emprunts obligataires	1437 _____	437 _____	438 _____
a) Emprunts convertibles	1439 _____	439 _____	440 _____
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441 _____	441 _____	442 _____
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443 _____	443 _____	444 _____
b) Emprunts non convertibles	1445 _____	445 _____	446 _____
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447 _____	447 _____	448 _____
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449 _____	449 _____	450 _____
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355 _____	355 _____	356 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357 _____	357 _____	358 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359 _____	359 _____	360 _____

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____	362 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____	364 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____	366 _____
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 <u>640.165,92</u>	368 <u>699.191,25</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____	369 <u>640.165,92</u>	370 <u>699.191,25</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____	372 _____
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____	374 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____	376 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____	378 _____
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 _____	379 <u>10.032.163,46</u>	380 <u>1.715.726,58</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____	381 <u>10.032.163,46</u>	382 <u>1.715.726,58</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 _____	384 _____
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385 _____	385 _____	386 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____	388 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____	390 _____
8. Autres dettes	1451 _____	451 <u>3.471.763,09</u>	452 <u>4.851.483,59</u>
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 <u>244.535,27</u>	394 <u>112.184,00</u>
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____	395 <u>642.945,24</u>	396 <u>612.950,42</u>
c) Autres dettes	1397 _____	397 <u>2.584.282,58</u>	398 <u>4.126.349,17</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	399 <u>2.584.282,58</u>	400 <u>4.126.349,17</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 _____	402 _____
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>17.073.646,86</u>	406 <u>12.641.651,35</u>

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du ⁰¹ 01/10/2024 **au** ⁰² 30/09/2025 (en ⁰³ EUR)

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES SA

1-5, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>Note 11</u>	701 <u>33.802.731,31</u>	702 <u>32.383.130,01</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 <u>Note 12</u>	713 <u>408.436,41</u>	714 <u>1.058.265,66</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 <u>Note 13</u>	671 <u>-8.810.659,64</u>	672 <u>-7.661.906,41</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 <u>-1.539.242,05</u>	602 <u>-1.634.874,14</u>
b) Autres charges externes	1603 _____	603 <u>-7.271.417,59</u>	604 <u>-6.027.032,27</u>
6. Frais de personnel	1605 <u>Note 14</u>	605 <u>-22.806.640,44</u>	606 <u>-20.961.973,52</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-19.794.243,00</u>	608 <u>-18.239.841,29</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-2.858.467,44</u>	610 <u>-2.452.586,33</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 _____	654 _____
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-2.858.467,44</u>	656 <u>-2.452.586,33</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 <u>-153.930,00</u>	614 <u>-269.545,90</u>
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-200.697,18</u>	658 <u>-210.568,61</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 <u>Notes 3-4</u>	659 <u>-211.973,12</u>	660 <u>-194.847,83</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 <u>11.275,94</u>	662 <u>-15.720,78</u>
8. Autres charges d'exploitation	1621 <u>Note 15</u>	621 <u>-2.611.328,65</u>	622 <u>-3.350.264,23</u>

No. RCSL : B69652

Matricule : 1999 2209 820

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 78.003,11	728 1.146,76
a) provenant d'entreprises liées	1729	729 77.475,92	730
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731 527,19	732 1.146,76
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627 -1.212,37	628 -1.546,70
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631 -1.212,37	632 -1.546,70
15. Impôts sur le résultat	1635	635	636 -102.482,12
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 -141.367,45	668 1.153.800,84
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637 -4.815,00	638 -21.400,00
18. Résultat de l'exercice	1669	669 -146.182,45	670 1.132.400,84

NOTE 1 - GENERALITES

Camille Healthcare Services S.A., anciennement Novelia Senior Services S.A. (« la Société ») a été constituée le 7 mai 1999 sous la forme d'une société anonyme pour une durée illimitée. Le siège social de la Société est établi à Kockelscheuer.

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le matricule B 69652.

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

La Société a pour objet :

- a) de fournir tous services de soins dans un but d'utilité publique et notamment d'assurer le fonctionnement, la gestion et l'administration de maisons de soins et d'établissements d'accueil pour personnes âgées et de passer dans le cadre de cette gestion tous les actes nécessaires, ainsi que toutes activités liées directement ou indirectement au fonctionnement de tels établissements ; la prise en charge des patients et la création d'un réseau d'aide à domicile ;
- b) de recevoir les recettes venant des résidents et de bénéficier des crédits de fonctionnement et des crédits supplémentaires accordés par l'Etat dans le cadre de cette gestion ;
- c) de gérer les avoirs dont elle disposera et d'accomplir à cet effet tous actes de disposition, d'administration et de gestion, en ce compris tous modes de placement en vue de faire fructifier les avoirs ;
- d) d'assurer éventuellement le financement de maisons de soins et d'établissement d'accueil pour personnes âgées. La société peut contracter avec tous tiers en vue de favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social ;
- e) de s'associer à des établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un but analogue au sien, elle peut également les aider moralement ou matériellement.

Compass Group PLC est la société qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand et le plus petit d'entreprises dont Camille Healthcare Services S.A. fait partie en tant qu'entreprise filiale.

Les comptes consolidés de Compass Group PLC peuvent être obtenus à son siège social :

Compass House
Guilford Street
Chertsey
Surrey KT16 9BQ England

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement admis ainsi que sur la base du principe de continuité d'exploitation. Les comptes annuels sont présentés sous le format dit « eCDF », celui-ci peut être révisé par le normalisateur et ainsi généré des changements de présentations.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Le prix d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et des immobilisations financières exprimé dans une autre devise que la devise du bilan est convertie au cours de change applicable le jour de la transaction.

Les éléments monétaires exprimés en monnaie étrangère sont évalués, à la date de clôture de l'exercice en utilisant le cours de change de clôture. Les gains et pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits au compte de profits et pertes

Tous les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Tous les postes du passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeurs.

Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée normale d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire, soit :

Logiciels : entre 3 et 4 ans.

Installations techniques : 5 à 7 ans ;

Matériel de bureau et informatique : entre 2 et 5 ans ;

Autres installations et mobilier : entre 3 et 10 ans.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter ses pertes. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées, les participations, les titres ayant le caractère d'immobilisations et les autres prêts sont évalués individuellement au coût d'acquisition historique/valeur nominale ou de leur valeur estimée par le conseil d'administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles, en cas de baisse durable des valeurs des participations.

Pour déterminer la valeur estimée, le conseil d'administration se base sur les derniers états financiers des sociétés à évaluer et/ou sur d'autres informations et documents disponibles.

Des corrections de valeur sont comptabilisées en cas de dépréciation durable et sont reprises dès que les motifs ayant conduit à leur enregistrement ont disparu.

Stocks

Le stock de matières premières et consommables sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les sorties de stock sont évaluées au dernier prix entré.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur réalisable à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les montants des créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets des corrections de valeur.

Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Provisions

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Provisions pour impôts

La charge fiscale estimée par la Société concernant les exercices pour lesquels l'impôt de la Société n'a pas encore été établi sont comptabilisées au passif du bilan sous le poste « Autres dettes » alors que les avances d'impôts versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste « Autres créances ».

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur de remboursement.

Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice qui sont imputables à un exercice ultérieur.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Chiffres d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Méthode comptable appliquée en relation avec les contrôles du respect des normes concernant la qualification et la dotation du personnel effectués par la Caisse Nationale de Santé (« contrôles de plausibilité de la CNS »)

À compter de l'exercice clos le 30 septembre 2025, la Société a modifié le traitement comptable des ajustements liés aux contrôles de plausibilité de la CNS. Une provision pour risques et charges continue d'être comptabilisée chaque année pour les montants susceptibles de régularisation. La contrepartie de cette provision est désormais enregistrée en diminution du chiffre d'affaires, et non plus en charges d'exploitation.

Cette méthode repose sur les informations disponibles à la date de clôture ainsi que sur l'expérience historique de la Société et reflète de manière plus fidèle la nature de cet ajustement. Elle n'a pas d'incidence sur le résultat net de l'exercice.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	Total
	EUR	EUR
Coût d'acquisition		
Au début de l'exercice	219.177,28	219.177,28
Acquisitions	27.974,50	27.974,50
Retraits/ventes	-	-
Transferts	-	-
Reclassement	-	-
A la fin de l'exercice	<u>247.151,78</u>	<u>247.151,78</u>
Corrections de valeur		
Au début de l'exercice	(192.685,38)	(192.685,38)
Actées au courant de l'exercice	(14.431,88)	(14.431,88)
Reprises au courant de l'exercice	-	-
Transferts	-	-
A la fin de l'exercice	<u>(207.117,26)</u>	<u>(207.117,26)</u>
Valeur nette à la fin de l'exercice	<u>40.034,52</u>	<u>40.034,52</u>
Valeur nette au début de l'exercice	<u>26.491,90</u>	<u>26.491,90</u>

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR
Coût d'acquisition				
Au début de l'exercice	1.054.896,09	916.053,17	6.213,60	1.977.162,86
Acquisitions	59.782,62	330.285,13	48.996,63	439.064,38
Retraits/ventes	-	(6.075,00)	-	(6.075,00)
Transferts	-	-	-	-
Reclassements	-	7 373,95	(7 373,95)	-
A la fin de l'exercice	1.114.678,71	1.247.637,25	47.836,28	2.410.152,24
Corrections de valeur				
Au début de l'exercice	(934.322,08)	(646.707,22)	-	(1.581.029,30)
Actées au courant de l'exercice	(67.429,83)	(130.111,41)	-	(197.541,24)
Reprises au courant de l'exercice	-	6.075,00	-	6.075,00
Transferts	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
A la fin de l'exercice	(1.001.751,91)	(770.743,63)	-	(1.772.495,54)
Valeur nette à la fin de l'exercice	112.926,80	476.893,62	47.836,28	637.656,70
Valeur nette au début de l'exercice	120.574,01	269.345,95	6.213,60	396.133,56

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 5 - CREANCES RESULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Les créances résultant de ventes et de prestations de services s'élève à 4.450.808,64 EUR (2024 : 5.955.187,58 EUR). Des corrections de valeur à hauteur de 31.134,15 EUR (2024 : 56.563,44 EUR) ont été appliquées.

NOTE 6 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES

Les créances sur entreprises liées comprennent exclusivement un compte-courant avec la société mère Eurest Luxembourg S.A. s'élevant à 10.145.324,84 EUR au 30 septembre 2025 (contre 4.261.874,41 EUR en 2024).

L'augmentation de ce montant durant l'exercice résulte principalement de l'accroissement des mouvements de trésorerie intra-groupe, notamment les avances de fonds effectuées pour le compte d'autres sociétés du groupe.

Ces créances sont à court terme et leur recouvrement n'est pas remis en cause à la clôture de l'exercice.

NOTE 7 – AUTRES CREANCES

Les autres créances pour un montant de 866.996,35 EUR (2024 : 1.522.376,31 EUR) comprennent principalement les avances d'impôts.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Situation au début de l'exercice	31.000,00	3.100,00	1.234.960,00	(238.925,52)	1.132.400,84	2.162.535,32
Affectation du résultat de l'exercice précédent :	-	-	55.878,20	1.076.522,64	(1.132.400,84)	-
- <i>Résultat de l'exercice précédent</i>	-	-	-	1.132.400,84	(1.132.400,84)	-
- <i>Réserves IF</i>	-	-	55.878,20	(55.878,20)	-	-
Autres mouvements :	-	-	-	(775.685,48)	(146.182,45)	(921.867,93)
- <i>Reprises d'autres réserves</i>	-	-	-	-	-	-
- <i>Dividendes</i>	-	-	-	(775.685,48)	-	(775.685,48)
Résultat de l'exercice :	-	-	-	-	(146.182,45)	(146.182,45)
Situation à la fin de l'exercice	31.000,00	3.100,00	1.290.838,20	61.911,64	(146.182,45)	1.240.667,39

Capital souscrit

Le capital souscrit et entièrement libéré est de 31.000 EUR et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Réserve légale

D'après la loi sur les sociétés commerciales, il doit être fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la constitution d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne le dixième du capital social. Cette réserve ne pourra pas être distribuée.

Autres réserves

Conformément aux dispositions fiscales luxembourgeoises et en vertu du paragraphe 8a de la Loi sur l'impôt sur la fortune (I.F.), la société peut (sur demande) réduire l'I.F. de l'exercice d'un montant maximum égal à l'impôt sur le revenu des collectivités (I.R.C.) de l'exercice (avant toute imputation).

Pour cela, la société doit s'engager à inscrire dans un poste de réserve avant la clôture de l'exercice suivant et à maintenir pour les 5 années à venir un montant de 5 fois la réduction demandée.

Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale (pour une raison autre que l'incorporation au capital), la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

NOTE 9 - AUTRES PROVISIONS

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées dans le but de protéger ses employés et clients, sauvegarder ses intérêts, et pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. La société faisant face à un certain nombre de risques opérationnels et économiques comme la santé et sécurité, l'environnement, les contentieux d'affaires et le respect de la compliance.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont soumises à une surveillance continue et à une évaluation solide dans le but de minimiser les conséquences et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Dans le cadre des contrôles de plausibilité pour l'activité assurance dépendance, effectués sur base des montants facturés et du personnel à disposition dans le respect des normes de qualification du personnel fixées, la Société a réévalué le risque potentiel de remboursement de certaines prestations liquidées par la Caisse Nationale de Santé, pour les périodes 2022 à 2024 et les provisions s'élèvent à 1.252.891,00 EUR à la clôture de l'exercice (2024 : 2.879.926,00 EUR).

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2025, la Société a évalué le risque potentiel lié à l'année 2025. Conformément à l'approche désormais retenue, ce risque a donné lieu à une provision dont la contrepartie a été enregistrée sous forme d'un ajustement du chiffre d'affaires.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 10 - DETTES

Les dettes sont principalement composées de dettes sur achats et prestations de services pour un montant de 941.161,92 EUR (2024 : 699.191,25 EUR), de dettes envers les sociétés liées pour 10.032.163,46 EUR (2024 : 1.715.726,58 EUR). L'augmentation par rapport à l'exercice clos au 30 septembre 2024 résulte principalement de l'augmentation des mouvements de trésorerie intra-groupe, tels que des avances reçues de société du groupe ou des paiements effectués pour le compte de la société. Ces dettes sont à court terme et leur remboursement n'est pas remis en cause à la clôture. Les dettes comportent également des dettes fiscales pour les années non imposées, de prélèvement à la source sur les rémunérations et de dettes envers l'administration de l'enregistrement pour un montant de 244.535,27 EUR (2024 : 112.184,00 EUR), de dettes envers la sécurité sociale pour un montant de 642.945,24 EUR (2024 : 612.950,42 EUR), de dépôts et cautionnements pour 628.732,91 EUR (2024 : 557.374,14 EUR), de dettes envers le personnel pour un montant de 1.802.802,81 EUR (2024 : 1.627.707,55 EUR), de dettes envers la Caisse Nationale de Santé dans le cadre des contrôles de plausibilité pour les années 2018 et 2021 ont totalement été soldées (2024 : 1.812.258.00 EUR) et de dettes diverses à payer pour 152.746,86 EUR (2024 : 129.009,48 EUR) .

NOTE 11 - MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant net du chiffre d'affaires correspond aux prestations de service de soins et d'hébergement réalisées dans des maisons de soins, des établissements d'accueil pour personnes âgées, ainsi qu'à domicile sur le territoire luxembourgeois, déduction faite des provisions liées au risque de plausibilité, enregistrées sous forme d'ajustement du chiffre d'affaires, conformément au traitement comptable présenté à la *Note 2_Méthode comptable de plausibilité de la Caisse Nationale de Santé*.

NOTE 12 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation pour un montant de 408.436,41 EUR (2024 : 1.058.265,66 EUR) comprennent essentiellement des aides versées par le Fond pour l'Emploi dans le cadre de départ en préretraites et pour l'embauche d'apprentis.

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 13 – MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Le montant des matières premières et consommables et des autres charges externes s'élève à 8.810.659,64 EUR (2024 : 7.661.906,41 EUR). Les matières premières et consommables pour un montant de 1.539.242,05 EUR (2024 : 1.634.874,41 EUR) sont principalement composées de produits alimentaires destinés aux repas des patients et de produits pharmaceutiques.

Les autres charges externes pour un montant de 7.271.417,59 EUR (2024 : 6.027.032,27 EUR) sont principalement composées de charges de locations immobilières et de matériels roulant pour un montant de 1.110.044,91 EUR (2024 : 1.061.838,98 EUR), de charges de sous-traitance, d'entretien et de réparation pour un montant de 3.099.345,87 EUR (2024 : 2.470.379,13 EUR), et de frais de personnel extérieurs à l'entreprise pour un montant de 1.971.139,57 EUR (2024 : 1.477.457,59 EUR).

NOTE 14 – FRAIS DE PERSONNEL

La Société a employé 196 personnes en moyenne durant l'exercice (2024 : 193) réparties de la manière suivante :

	2025	2024
Employés	140 personnes	130 personnes
Ouvriers	55 personnes	62 personnes
Autres (étudiants, apprentis)	1 personne	1 personne

NOTE 15 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement la redevance de gestion envers sa Société filiale Eurest S.A pour un montant de 1.462.563,32 EUR (2024 : 1.353.534,30 EUR), et les frais généraux refacturés par la Société filiale EUREST S.A. émanant de Compass Group PLC pour un montant de 636.521,35 EUR (2024 : 610.455,84 EUR).

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 16 – FRAIS D’AUDIT

Les honoraires d’audit de l’exercice se montent à 55.242,00 EUR (2024 : 54.000,00 EUR).

NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société a accordé diverses garanties bancaires pour un montant total de 141.325,50 EUR (2024 : 141.325,50 EUR).

Au 30 septembre 2025, les engagements de leasing automobile contractés par la Société s’élèvent à 632.251,80 EUR (2024 : 854.259,78 EUR) dont 429.325,88 EUR à plus d’un an (2024 : 463.187,14 EUR).

Le montant total des engagements liés au bail commercial pour l’exploitation du CIPA (Centre Intégré pour Personnes Agées) est de 4.202.077,50 EUR (2024 : 4.730.997,60 EUR) dont 3.641.800,50 EUR à plus d’un an (2024 : 4.131.489,60 EUR).

La Société possède également des engagements de loyer pour la location des bureaux et parking située à Bascharage pour 194.166,85 EUR (2024 : 55.190,54 EUR).

NOTE 18 – EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Néant

CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.
1-5 Rue de l'Innovation L-1896 Kockelscheuer
RCS Luxembourg B69.652

RAPPORT DE GESTION APRES CLOTURE AU 30 SEPTEMBRE 2025

Aux actionnaires de la société CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A.,

A Kockelscheuer, le 8 janvier 2026,

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2025.

- **Evolution de la Société :**

Le chiffre d'affaires de la Société a atteint 33.803K euros contre un chiffre d'affaires de 32.383K euros l'année précédente. Dans l'ensemble, les résultats de la société après impôts s'élèvent à une perte de 146K euros contre un bénéfice de 1.132K euros en 2024.

- **Comptes annuels :**

1° Les immobilisations :

Durant l'exercice 2025, la Société a réalisé des investissements pour un montant total de 467K euros en immobilisation corporelles et incorporelles contre 269K euros en 2024.

2° Les créances

Au 30 septembre 2025, le montant des créances s'élève à 15.432K euros contre 11.683K euros en 2024.

3° Les dettes

Au 30 septembre 2025, le montant des dettes s'élève à 14.144K euros contre 7.266K euros en 2024.

- **Perspectives et autres informations significatives :**

Le chiffre d'affaires de la société est en recul de 5.48 % par rapport au budget et il est en augmentation de plus de 4.38 % par rapport à l'exercice précédent.

1° Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice : Néant

2° Activités en matière de recherche et développement : Néant

3° Acquisitions d'actions propres : Néant

4° Existence de succursales de la société : Néant

5° Responsabilité sociétale : Depuis 2012, CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A. (anciennement NOVELIA SENIOR SERVICES S.A.) a décidé d'intégrer dans sa stratégie ses préoccupations sociales, environnementales et économiques. La mise en place de notre politique R.S.E. est basée sur 15 engagements tels que par exemple la surveillance accrue des principes de sécurité, la communication interne et externe, une veille sociétale, la stabilité de l'emploi et emploi des jeunes, la santé et la sécurité de nos clients, la gestion des déchets, l'optimisation de nos relations avec nos clients et nos fournisseurs, la formation et l'épanouissements de nos employés.

6° Gestion des risques : En termes de risques de crédit pouvant entraîner un risque de liquidité, CAMILLE HEALTHCARE SERVICES S.A. a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux critères exigés en matière de gouvernance. A la vue de la structure de la société et à son non-endettement externe, la société est très peu exposée au risque financier d'endettement et n'a souscrit à aucun instrument.

7° Risques et incertitudes : La société adopte une approche proactive dans la gestion des risques dans le but de protéger ses employés et clients et sauvegarder ses intérêts. La société fait face à un certain nombre de risques opérationnels et économiques comme la santé, la sécurité, l'environnement, les enjeux commerciaux et les contentieux d'affaires. Cependant, l'identification de ces risques est soumise à une surveillance continue et à une évaluation solide dans le but de minimiser les conséquences via l'implémentation de plans d'actions structurés.

En conclusion, nous vous demandons, chers actionnaires, de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été remis et de nous donner décharge pour l'exercice de notre mandat jusqu'au 30 septembre 2025.

Nicolas BLAKE

Administrateur

Handwritten signature of Nicolas Blake in blue ink.

Hervé JOSEPH_ANTOINE

Administrateur-Délégué

Handwritten signature of Hervé Joseph-Antoine in blue ink, with the printed name and title below it.

Hervé JOSEPH-ANTOINE
Managing Director